



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

Avis PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 660-2025 ayant pour titre « *Règlement numéro 660-2025 concernant la réserve financière sur la vidange des étangs* ».

Toute personne intéressée par ledit règlement peut le consulter au bureau municipal situé au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre et sur notre site internet sous l'onglet « Vivre à St-Benoît / Règlement ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 2^e jour du mois d'octobre 2025

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en conformité au règlement numéro 652-2025, ce 2^e jour du mois d'octobre 2025.

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et greffière-trésorière